

LE TEMPS WEEK-END

CHF 5.- / France € 4.60

SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 DÉCEMBRE 2022 / N° 7500



«Nous gérons la migration de manière schizophrène»

ASILE Etienne Piguet est professeur de géographie à l'Université de Neuchâtel et vice-président de la Commission fédérale des migrations. Il analyse la position de la Suisse, confrontée à un nouvel afflux de réfugiés

■ En Europe, dit-il, «certains pays empêchent les migrants d'arriver jusqu'à un territoire où leurs droits seront respectés. En zones de crise, les droits sont souvent inexistantes. C'est précisément ce qui fait fuir les gens»

■ La Suisse, poursuit Etienne Piguet, «doit faire preuve de leadership pour penser un système d'asile cohérent au niveau européen et revoir les accords de Dublin, qui sont actuellement dysfonctionnels»

●●● PAGES 12, 13

Entre-Temps

Carrière Mariah Carey a retrouvé un second souffle sous le sapin
pages 24, 25

Agenda Concerts, spectacles, expositions: «Passe-Temps», notre sélection culturelle
page 29

Littérature Avec «Confessions à un ficus», la Genevoise Catherine Logean fait barrage au pathos
pages 30-31

Livres Entretien avec Gauz', plume enflammée de la Côte d'Ivoire
page 35



Fêtes Quand Noël rime avec désenchantement
page 36

Rencontre L'illustrateur Etienne Delessert nous dresse la carte de ses figures inspirantes
page 42

T-Magazine

Cinéma Vincent Lacoste, l'acteur méthodique qui a la cote
pages 20-25

Urbanisme Neom, le pari futuriste du prince Mohammed ben Salmane
pages 26-29

Architecture Lauréat du Prix Pritzker, Diébédo Francis Kéré donne à la terre crue ses lettres de noblesse
pages 30-33

Portfolio Incursion photographique dans la scène «ballroom» suisse
pages 42-51

Musicœnologie Des airs entêtants pour accompagner les meilleures bouteilles
pages 56-57

Au Qatar, le duel Mbappé-Messi



FOOTBALL Demain, les deux stars du Paris Saint-Germain s'affronteront lors de la finale France-Argentine de la Coupe du monde. Lionel Messi, 35 ans, a été l'un des modèles dont s'est inspiré Kylian Mbappé, qui enchaîne aujourd'hui les records. (CHAPPATTE)

●●● PAGES 20, 21

Jusqu'où ira Erdogan pour écarter son rival?

TURQUIE Le maire d'Istanbul, Ekrem Imamoglu, a été condamné cette semaine à plus de 2 ans de prison pour avoir «insulté» les membres du Haut Conseil électoral. Une peine contre laquelle il a fait appel. Or, le président Recep Tayyip Erdogan, qui voit d'un mauvais œil ce rival à la popularité qui monte en flèche, pourrait bien faire pression sur la justice pour que sa condamnation définitive soit prononcée avant les élections. Ekrem Imamoglu perdrait alors son fauteuil de maire et ne pourrait pas le défier lors de la présidentielle. Une manipulation ostensible dont Erdogan ne se privera pas, selon l'analyste Yildirim Ogur. ●●● PAGE 4

L'aviation de ligne retrouve le sourire

TRAFIC Depuis le printemps 2021, le nombre de passagers des avions de ligne augmente un peu plus chaque mois, malgré l'essor du télétravail et la crise climatique

■ Le mois dernier, plus de 900 000 personnes ont transité par l'aéroport de Genève, contre 100 000 en novembre 2020. Des chiffres proches de 2019, année de tous les records

■ L'aviation d'affaires, elle, ne connaît pas la même embellie, en partie en raison de la reprise des vols de ligne

●●● PAGE 17

Pas d'impunité pour la garde de Paul Biya

JUSTICE Les sbires du président camerounais ont été condamnés pour avoir molesté un journaliste de la RTS présent devant l'hôtel Intercontinental de Genève lors d'une manifestation d'opposants, en juin 2019. Ils étaient accusés de l'avoir agressé pour l'empêcher de filmer l'événement, puis de s'être emparés de son matériel. Ils écoperont finalement de peines pécuniaires entre 30 et 100 jours-amendes avec sursis. La défense avait plaidé l'acquittement, en vain. Elle pourrait encore faire appel. ●●● PAGE 7



12 Grande interview

«Les accords de Dublin dysfonctionnent»

ÉTIENNE PIGUET Alors que l'Europe est confrontée à un nouvel afflux de réfugiés, le professeur de géographie à l'Université de Neuchâtel et vice-président de la Commission fédérale des migrations analyse la position de la Suisse

PROPOS RECUEILLIS PAR SYLVIA REVELLO
@sylviarevello

Guerre en Ukraine, violences en Afghanistan et en Syrie, tensions en Iran, au Burundi ou encore en Turquie: le nombre de réfugiés arrivant en Europe par la route des Balkans ou par la Méditerranée est à nouveau en hausse. Et la Suisse est aussi concernée. Chaque semaine, près de 800 personnes déposent une demande d'asile, soit deux fois plus que cet été. Au total, quelque 25 000 demandes auront été recensées en 2022, sans compter les 60 000 réfugiés ukrainiens disposant du statut S. Une situation qui met les cantons sous pression, beaucoup peinant à faire face sur le plan de l'hébergement.

Professeur de géographie à l'Université de Neuchâtel et spécialiste des flux migratoires, Etienne Piguet analyse ce moment inédit qui peut être comparé avec la situation de 2015 où près de 40 000 demandes d'asile avaient été enregistrées. Pour celui qui est également vice-président de la Commission fédérale des migrations, la Suisse doit faire preuve de leadership pour penser un système d'asile cohérent au niveau européen et revoir les accords de Dublin.

Après le pic de 2015, la Suisse vit-elle une nouvelle crise migratoire? On ne peut pas encore parler de crise en Suisse, contrairement à d'autres pays comme la Grèce, la Croatie ou même l'Autriche où la situation est bien plus préoccupante. En revanche, il y a une situation de crise sur les différentes routes migratoires vers l'Europe et notamment celles des Balkans et de la Méditerranée où les morts se succèdent. En ce sens, on est face à un moment fort sur le front de l'asile même s'il y a des différences entre 2015 et la situation actuelle.

Quelle est votre analyse globale de la situation? On peut distinguer différents phénomènes. D'une part, une multiplication des guerres, des violences et des crises humanitaires, qu'elles soient nouvelles ou préexistantes. Il faut à ce titre citer l'Ukraine, bien sûr, mais aussi la Syrie, l'Afghanistan, le Burundi ou encore l'Érythrée et l'Iran. Certains pays d'accueil comme le Liban ou la Turquie connaissent eux aussi d'importantes difficultés économiques et politiques. Contrairement à 2013-2015, où la dégradation de la situation dans la zone syrienne avait été brutale, ces crises s'inscrivent désormais dans la longue durée. Les violences généralisées s'enlisent touchant une large partie de la population. C'est le cas en Afghanistan, en Syrie ou encore en Iran. D'autre part, la globalisation a aussi eu comme effet de «rapprocher» les différentes parties du monde. Aujourd'hui, on peut demander la protection de l'Europe en

venant de beaucoup plus loin que dans les années 1960, même si c'est au péril de sa vie. C'est un vrai changement. Au-delà de l'amélioration des connexions d'informations et de transport, une véritable industrie des passeurs s'est par ailleurs développée. Cela dit, n'oublions pas que la majorité des personnes fuyant leur pays, 72% environ, se réfugient dans des zones limitrophes.

Comment l'Europe, et en particulier la Suisse, gère-t-elle ce nouvel afflux de réfugiés? L'Europe et la Suisse gèrent les flux liés à l'asile de manière schizophrénique. Etant entendu qu'à l'intérieur du territoire européen, les pays peuvent difficilement transiger sur les traités internationaux auxquels ils ont souscrit, certains empêchent les migrants d'arriver jusqu'à ce territoire où on va respecter leurs droits. On a notamment constaté des refoulements aux frontières en Pologne, en Croatie, en Grèce ou encore en Turquie. Le même phénomène s'observe lorsque les États se rejettent la responsabilité de faire accoster des bateaux de migrants que personne ne veut accueillir chez soi. Au risque de créer des incidents diplomatiques comme cela a été le cas récemment entre l'Italie et la France.

«L'asile est une tragédie, un drame permanent par définition»

Vous parlez ainsi d'une asymétrie croissante des droits? En zones de crise, les droits sont souvent inexistantes. C'est précisément ce qui fait fuir les gens. À l'inverse, la majeure partie des personnes qui déposent une demande d'asile dans un Etat européen obtiennent bel et bien une protection, qu'elle soit temporaire ou durable. Ce chiffre s'élève à environ deux tiers en Suisse. Résultat: pour une personne menacée, la seule manière de se protéger est souvent de se déplacer hors de son pays. Un arrêt de la Cour de justice de l'UE datant de 2017 illustre cette asymétrie. En pleine crise syrienne, une famille avait demandé un visa à l'ambassade de Belgique à Beyrouth afin de déposer une demande d'asile. Cette famille a été déboutée. Or si elle s'était présentée physiquement à Bruxelles, elle aurait certainement obtenu une protection, mais cela aurait été au péril de sa vie.

Ces derniers jours, certains cantons urbains, dépassés, ont tiré la sonnette d'alarme. Une saturation des lieux d'accueil est-elle à craindre en Suisse? Pas dans l'immédiat. Une marge de manœuvre existe encore dans les

locaux militaires et les abris PC. Cela dit, il est vrai que le nombre de réfugiés ukrainiens est considérable et explique les tensions dans les cantons même si une clé de répartition proportionnelle à la population est respectée. En cas d'augmentation supplémentaire, il est toujours possible d'ajuster les standards, mais les conditions de vie dans les structures d'asile sont déjà très spartiates. Cela pose la question des limites quantitatives de l'accueil qui est un vrai tabou. Alors que les milieux anti-asile partent du principe qu'on a déjà accueilli trop de monde, les partisans de l'ouverture estiment que tout le monde pourrait être protégé en Suisse. Les deux fronts s'opposent de manière stérile. Si l'on s'en tient aux chiffres, la Suisse aura accueilli en 2022 environ une personne en fuite pour 100 habitants, en comptant les réfugiés ukrainiens, soit quelque 85 000 personnes. C'est moins que l'Autriche ou l'Allemagne, mais davantage que l'Espagne ou la Suède.

Cet automne, la Suisse a été accusée par l'Allemagne de laisser transiter des migrants sur son sol en dépit des procédures Dublin... Les accords de Dublin sont actuellement dysfonctionnels car le pays de premier accueil est laissé seul. De fait, chaque pays espère que les migrants iront s'établir chez le voisin. Il faut sortir de cette dérive. Cela passe par une politique coordonnée et commune. Un «nouveau pacte européen» sur l'asile: ce projet de la Commission européenne n'a jusqu'ici pas avancé d'un iota. Aujourd'hui, les élans sont dispersés. Certains pays ont voulu faire cavalier seul dans le sens de la fermeture comme la Hongrie et, dans une moindre mesure, l'Italie, d'autres vers l'ouverture: l'Allemagne et la Suède notamment même si elle a aujourd'hui viré de bord. L'idée est d'éviter ces différences de traitement et de partager la responsabilité de la protection.

Comment doit s'articuler cette politique coordonnée et quel rôle peut jouer la Suisse? La Suisse doit prendre le leadership sur un système d'asile cohérent au niveau européen. Il faut penser une protection globale, incluant l'aide dans les pays en crise et limitrophes, en partenariat avec le HCR. On doit déterminer quelle protection peut être accordée à quelle population pour quel motif et quel soutien est fourni hors d'Europe. Cela signifie favoriser une répartition des personnes mais aussi de l'effort financier. On pourrait imaginer que la Suisse donne l'exemple et débloque plus de fonds pour le HCR. Ou encore qu'elle organise une conférence internationale sur les réfugiés comme cela s'est fait par le passé. Un concept de protection globale implique aussi de compléter les

PROFIL

1966
Naissance à Montreux.

1998
Docteurat en économie politique à l'Université de Lausanne sur les migrants créateurs d'entreprises.

2019
Publication du livre «Asile et réfugiés - repenser la protection» dans la collection le Savoir suisse.

2020
Deviens vice-président de la Commission fédérale des migrations.



accords de Dublin pour que le jeu de ping-pong et la sous-enchère dans les conditions d'accueil cessent. Il ne s'agit pas ici de privilégier l'aide sur place pour affaiblir le droit d'asile mais de faire les deux.

La Jurassienne Elisabeth Baume-Schneider vient d'être nommée à la tête du Département fédéral de justice et police pour remplacer Karin Keller-Sutter. Attendez-vous des changements dans la gestion du dossier de l'asile? Dans le passé, les change-

ments de chef au DFJP n'ont pas débouché sur des virages majeurs car les contraintes du droit international et du fédéralisme sont fortes. Même le mandat de Christoph Blocher (2005-2007) n'avait pas tant bouleversé les choses. Cela dit, je suis optimiste sur le dossier européen. Elisabeth Baume-Schneider peut en tout cas compter sur l'expertise et le conseil de la Commission fédérale des migrations dont le mandat légal est de la conseiller au mieux.



LE QUESTIONNAIRE DE PROUST

Votre vertu préférée?

La justice.

Le pays où vous auriez aimé naître?

Tuvalu, peut-être...

Ce que vous détestez par-dessus tout?

La guerre.

Une activité qui vous réconforte?

Cuisiner.

Votre livre de chevet?

Equatoria, de Patrick Deville.

La Suisse en un mot?

Multiple.

Etienne Piguet: «Chaque pays espère que les migrants iront s'établir chez le voisin. Il faut sortir de cette dérive.»

(NEUCHÂTEL, 29 OCTOBRE 2019/
XAVIER VOIROL
POUR LE TEMPS)

Le système d'asile suisse est-il malade?

Je ne crois pas. Par rapport à d'autres pays, il fonctionne plutôt bien malgré des dysfonctionnements ponctuels comme les faits de violence dans certains centres fédéraux d'asile en 2020 notamment. Dans l'ensemble, la Suisse a su garder un cap, examiner les demandes de manière individualisée tout en appliquant la loi, fournir des conditions d'accueil décentes, offrir le taux de protection (statut de réfugié ou admission provisoire) parmi les plus élevés d'Eu-

rope, pour les Turcs et les Afghans notamment. En cela, elle ne démerite pas de sa tradition humanitaire. Cependant, cet effort est vain si on ne le situe pas dans un contexte plus large.

Les conditions d'intégration restent toutefois très difficiles, en particulier pour les personnes admises provisoirement qui ne peuvent ni faire venir leur famille, ni changer de canton, ni travailler de manière facilitée... Il est vrai que le statut d'admission provi-

soire (permis F) peut être amélioré d'autant qu'il est souvent accordé par la Suisse à la place du statut de réfugié (aux Afghans par exemple). Il arrive que de tels permis soient prolongés durant douze ans, à quoi bon? Il faut prévoir des modalités de stabilisation à l'échelle nationale dès le moment où l'on sait que la personne ne repartira plus et mettre en place des conditions adéquates pour lui permettre de s'intégrer. Ce qu'il faut éviter, c'est de maintenir une personne dans une situation d'entre deux, où on lui met des barrières pour s'intégrer sans toutefois la renvoyer. A titre personnel, je pense que la marge de manœuvre laissée aux cantons est problématique, aussi bien pour l'exécution des renvois que pour les demandes de permis «humanitaires» après un long séjour. Les grandes différences d'approche que l'on observe confinent à l'arbitraire.

Les requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA), particulièrement vulnérables, sont-ils suffisamment protégés en Suisse? Les RMNA ont droit à une attention particulière et des progrès peuvent encore être faits dans ce domaine. Il existe cependant une grande diversité de profils et une fluctuation importante des effectifs, ce qui rend la tâche des autorités particulièrement difficile.

Fin novembre, un jeune Afghan de 18 ans, fragile psychologiquement, s'est donné la mort après avoir appris qu'il serait renvoyé vers la Grèce où il affirmait avoir subi des violences. Or, les organisations actives dans le milieu de l'asile telles que l'OSAR (Organisation suisse d'aide aux réfugiés) dénoncent depuis des années les conditions de vie dans les camps en Grèce et en Croatie. Pourtant, la Suisse continue d'y renvoyer des réfugiés... Il faut rappeler ici que l'asile est une tragédie, un drame permanent par définition. Face à des personnes qui fuient des conditions de vie insoutenables, un tri s'effectue entre celles qui ont plus ou moins de motifs de rester. A moins d'abolir les notions de frontières et d'asile, qui

supposent une persécution individuelle et pas une violence généralisée, cette sélection est inévitable. Cela n'empêche pas que chaque cas individuel de détresse doive être pris en considération avant un renvoi. A fortiori si la personne a fait un long séjour en Suisse.

Les problèmes psychiques ou physiques sont-ils suffisamment pris en compte lors de l'examen des demandes d'asile? Des motifs médicaux ne sont pas suffisants pour obtenir le statut de réfugié mais une personne ne peut pas être renvoyée si cela comporte des risques pour sa santé. Déterminer ces risques est un vrai défi dans un contexte où, par définition, le nombre de personnes ayant subi des traumatismes est élevé. Passer à un octroi inconditionnel de l'asile pour raisons médicales pose cependant la question du nombre de personnes qui devraient être protégées.

«La marge de manœuvre laissée aux cantons est problématique. Les différences d'approche confinent à l'arbitraire»

La question des réfugiés ukrainiens est traitée différemment. Est-ce à cause d'une proximité culturelle ou religieuse? Le facteur européen a sans doute joué mais ce qui a été déterminant, c'est surtout l'absence de visas qui date de bien avant la guerre. Dans le cas de l'Ukraine, on a vu un afflux important de population dans un laps de temps restreint avec un espoir de retour dans le pays d'origine à court terme. On ne peut pas en dire autant d'autres groupes de population pour qui la perspective de retour est faible. Il est donc justifié

d'avoir introduit dans un premier temps des conditions d'accueil différentes pour les Ukrainiens. Le permis S est justement prévu pour ce genre de situations. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas un racisme ou une xénophobie qui rendent la vie plus difficile à certains réfugiés qu'à d'autres, mais pour l'octroi d'un permis, ce n'est pas le cas.

Observez-vous une lassitude de l'opinion publique, voire une indifférence face au sort des réfugiés? Je ne crois pas que la population soit indifférente. Ce qui pose problème actuellement, c'est l'impression de ne plus maîtriser l'immigration. L'Etat lui-même envoie un message contradictoire avec les admissions provisoires. En clair, il dit que même si ces personnes n'ont pas de motifs d'asile, à savoir une persécution individuelle, il est impossible d'exécuter un renvoi. Cela contribue à éroder la capacité d'ouverture et cela permet à certains milieux de déclarer que la Suisse a perdu le contrôle de sa politique migratoire. Ce qui est en grande partie faux.

Qu'a-t-on appris de la précédente crise migratoire de 2015? Sur le plan logistique, la Suisse est devenue plus efficace, par contre elle n'a pas saisi l'occasion pour repenser sa stratégie de collaboration avec l'Europe et, plus globalement, le HCR. En 2015, on a plutôt fait profil bas. On est resté sous les radars, laissant l'Allemagne et la Suède ouvrir leurs frontières, et estimant que c'était un petit succès d'avoir reçu relativement peu de demandes d'asile. Si demain d'autres crises font augmenter encore les besoins de protection en Europe, ni l'Allemagne ni la Suède ne se montreront aussi ouvertes et la Suisse pourrait alors devenir très attractive. Elle aura besoin d'une politique européenne commune. Autant prendre les devants pour construire un système de protection plus juste et plus solidaire aussi bien pour les personnes qui peuvent se déplacer jusqu'ici que pour celles qui ne le peuvent pas. ■



Présentation de l'«Atlas du canton de Neuchâtel» publié en 2006 avec la Société neuchâteloise de géographie. (ARCHIVES PERSONNELLES)



A l'ouest du Niger (Dallol Bosso) en 2010 pour un projet de recherche sur les intentions de migrations. (ARCHIVES PERSONNELLES)